

AFFAIRE N° 21

OBJET: Echange de terrains avec l'Etat.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames; Messieurs et chers collègues,

Le Préfet a proposé à la Commune de procéder à l'échange de terrains suivant:

-Cession par la Commune à l'Etat d'un terrain de 26 565m² cadastré section BO n° 78,238,280,281,284 et 290 , sis à Domenjod, en vue de la construction d'un collège de 600places dont la construction devrait commencer en 1985;

-Cession par l'Etat à la Commune d'un terrain de 3 500m² environ, cadastré section DO n°15(partie), sis au Butor, constituant la partie inutilisée du terrain naguère cédé à la Commune par l'Etat pour la construction d'un CREPS.

Après de délicates négociations avec les différents services intéressés, un accord a pu être conclu sur les modalités de cet échange qui, selon l'avis des Services Fiscaux, pourra s'opérer sans soulte.

Je vous demande votre avis sur ce projet et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'échange.

Je mets la question aux voix.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 3 Septembre 1982

M. Eric BOYER - Est-ce là le seul terrain disponible dans le secteur ?

M. FOURNEL donne des explications sur plan.

M. Eric BOYER - Ne peut-on pas reprendre l'ensemble du terrain ?

LE MAIRE - C'est une affaire compliquée. Il avait été projeté de faire un C.R.E.P.S. sur ce terrain, puis cela a été abandonné, et l'Etat n'en utilise qu'une partie pour l'installation du Centre Régional de la Jeunesse et des Sports (C.R.J.S.).

M. Eric BOYER - Vous savez qu'on avait parlé d'une Maison des Sports et en même temps d'une Maison des Associations sur le plan départemental. Il va donc y avoir un problème dans l'avenir pour la création d'une Maison des Associations.

LE MAIRE - Je crois que la Maison des Associations va se faire à côté de la Maison des Sports. Nous allons avoir à nouveau ce terrain et ensuite le rétrocéder au C.R.O.S. et à la Maison des Associations.

M. Eric BOYER - Au niveau de la rétrocession, il ne faudra pas oublier qu'il y a d'une part la Maison des Sports, et d'autre part, conjointement, la Maison des Associations.

M. Aristide PAYET - Pour la Maison des Sports, on avait dit qu'on gardait la maîtrise de l'opération.

LE MAIRE - C'est exact.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

Le 3 septembre 1982